

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	26.01.2021	16h13		DDTE
<b>Annule et remplace la version précédemment publiée</b>				

Auteur(s) : Groupes socialiste et PopVertsSol		Lié à :(obligatoire) ad 17.004
Titre : Amendement au projet de loi sur l'utilisation du sous-sol (LUSS)		
Contenu :		
Article 5, alinéa 2 (nouveau)		
<sup>2</sup> L'utilisation du sous-sol aux fins de stockage de fluides ou de gaz est interdite.		
Motivation (facultatif) :		

Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Martine Docourt Ducommun		
Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :
Doris Angst	Jonathan Gretillat	Laurent Debrot
Veronika Pantillon		